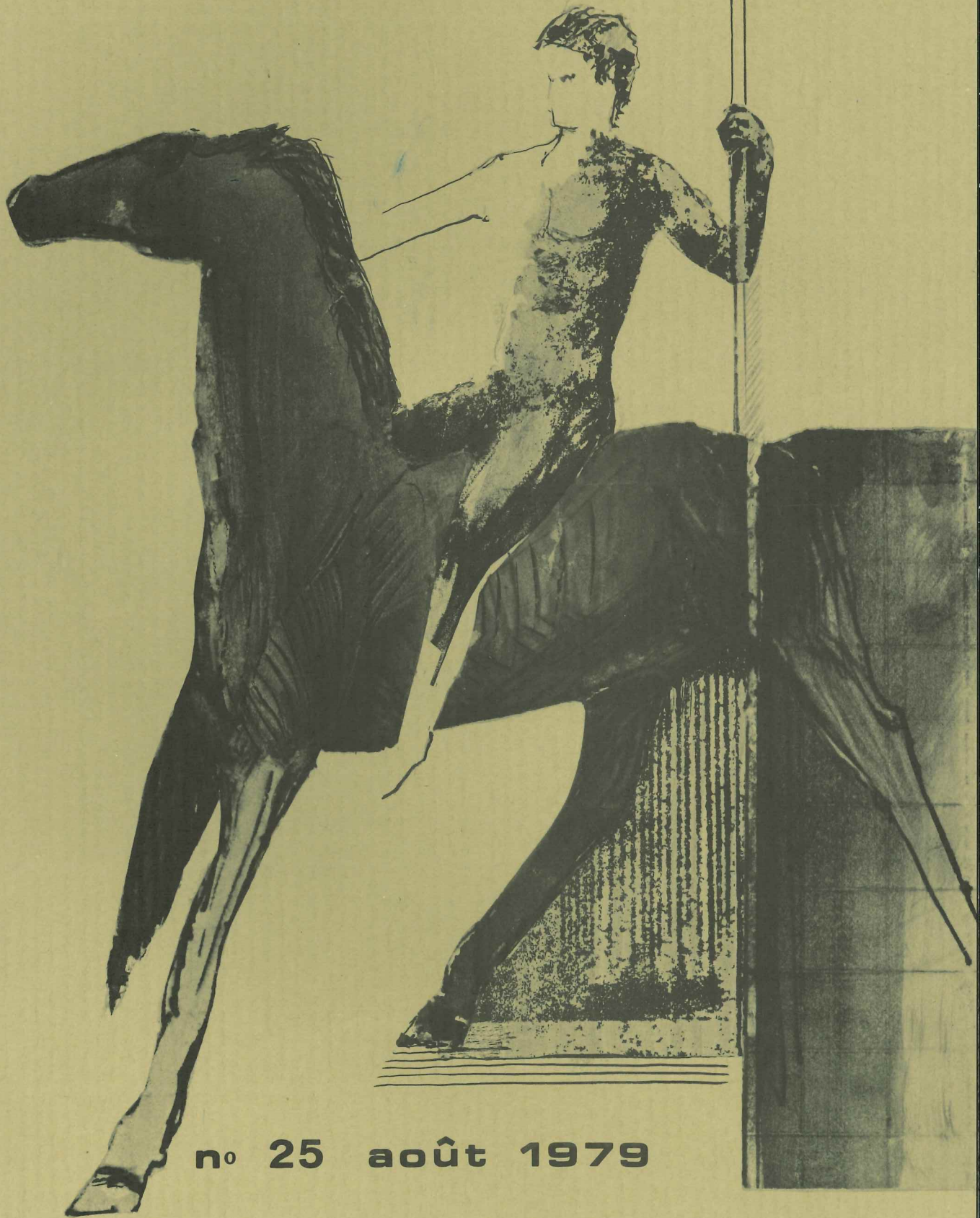


esb

information



n° 25 août 1979

Au seuil d'une nouvelle année, les problèmes éducatifs et scolaires s'inscrivent dans la continuité d'une action et dans le choix d'options fondamentales.

La continuité, c'est ici notre souci d'information, celui d'apporter dès le jour de la rentrée à tous les élèves de l'Ecole et à leurs parents le plus grand nombre d'indications utiles. Celles-ci seront évidemment reçues de manière différente par les anciens et par les nouveaux. Peu importe au fond. Elles devraient constituer une série de balises destinées à guider un cheminement qui n'est pas toujours facile. Elles devraient aussi témoigner du souci de collaboration et de disponibilité présente chez tous les collaborateurs de l'établissement.

La référence aux "options fondamentales" relève d'une problématique plus complexe. Dans le grand chahut des idées, il faut percevoir la vérité, savoir distinguer la mode du moment de l'amélioration véritable, se méfier de la sécurité que peut donner le fait de marcher chaque année dans ses propres traces.

Il y a souvent des réactions sentimentales face à l'école. De "mon temps" répète-t-on de génération en génération... Il est vrai que les changements peuvent déranger, provoquer des oppositions et des tensions; ils inclinent tout naturellement à regretter ce qu'ils déterminent, à défendre ce qu'ils menacent bien plus qu'à apprécier ce qu'ils apportent.

Là aussi, le discernement est indispensable. Face à certaines marottes nouvelles, relevant de la plus pataugeante des tartes à la crème, plaçant les relations dans une mélasse qui fait que plus personne n'ose prendre une position précise sans risquer la désapprobation générale pour autorité abusive, il ne faut pas

craindre de dire ici que l'équipe des enseignants de l'Ecole ne perd pas de vue que l'éducation vraie suppose à la fois rigueur et contrainte.

Demander à l'adolescent de conduire seul sa formation, admettre de l'abandonner à une absence totale de directivité, céder à tous ses caprices, c'est courir un risque insensé. La vérité ne se trouve pas dans les excès, fussent-ils intéressants au niveau de l'esprit ou apparemment séduisants dans le cadre d'expériences limitées.

L'éducation se doit d'être, aujourd'hui davantage encore qu'hier, une école de liberté et non un dressage. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille, en classe comme à la maison, laisser à chacun faire ce qu'il veut. Mais, l'ordre et la discipline ne peuvent étouffer l'initiative surtout si elle suppose l'expérience de la contradiction et de l'échec.

Quelle que soit l'évolution de la société, les adultes de demain qui sont nos élèves aujourd'hui seront appelés à la vigilance critique, à la tolérance pour la pluralité des opinions, au travail en commun, à l'organisation rationnelle des tâches individuelles ou collectives, à la résistance intérieure aux agressions de la vie, à la reconnaissance et à l'utilisation positive des conflits à des adaptations continues dans l'activité professionnelle.

C'est dans cet éclairage que l'Ecole espère réaliser son ambition et être une communauté éducative et promotionnelle.

Michel DUCREST
Directeur de l'ESB

LES DIFFERENTS BATIMENTS DE L'ESB

Bâtiment principal

Ouverture 26 avril 1965

Derrière-les-Remparts 9
Tél. 22 35 85

abrite

- direction
- secrétariat
- service d'orientation
scolaire et professionnelle
- 21 classes

Directeur : M. Michel Ducrest

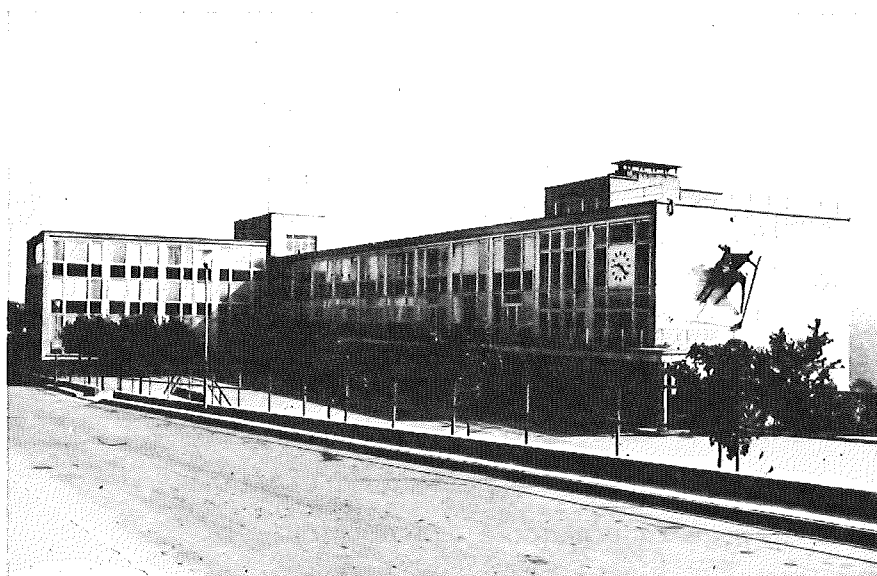
Maîtres principaux :

M. Jean-Claude Cuennet (classes de 1ère, de 2e et P1)
M. Pierre Burgy (classes de 3e)

Service d'orientation scolaire et professionnelle

Tél. (037) 23 40 19

M. Jean-Bernard Thévoz



Ecole du Bourg

Varis Tél. (037) 22 35 85

abrite 8 classes depuis le 1er septembre 1976

Maître principal : M. André Bays



Villa Caecilia

Avenue Général-Guisan 18 Tél. (037) 22 29 81

abrite 5 classes de section pratique depuis le 1er septembre 1973

Maître principal : M. Bernard Carrel



Piscine du Levant

Les élèves de 1ère, de 2e et de section pratique (sauf P6 et P7) se rendent à la piscine pour l'enseignement de la natation à raison de deux heures toutes les deux semaines.



A

Absences

Lorsqu'en raison d'une maladie ou de tout autre motif imprévisible, des élèves ne peuvent se rendre en classe, leurs parents informent immédiatement par téléphone

- le secrétariat de l'ESB (22.35.85) pour tous les élèves fréquentant une classe logée dans le bâtiment principal ou dans celui du Bourg
- M. Bernard Carrel (22.29.81) pour les élèves des classes de la Villa Caecilia.

A leur retour, les élèves apportent, sur formule ad hoc, une excuse écrite signée de leurs parents et la présentent au maître principal de leur groupe.

Amendes

La législation scolaire prévoit que la Préfecture inflige des amendes en cas d'absences illégitimes. Dans le cadre scolaire proprement dit, les amendes ne peuvent être infligées que s'il y a eu des dégâts au bâtiment ou aux installations. Les montants récoltés alimentent un "Fonds social" destiné à apporter un modeste appui aux familles en difficultés financières. Celles-ci peuvent donc formuler des demandes d'aide, adressées au directeur de l'Ecole.

Assurances

Les assurances maladies et accidents sont prises en charge par les parents; l'expérience montre qu'une assurance responsabilité civile peut éviter des surprises désagréables et une assurance vol simple permettre le remplacement de "choses" qui ont disparu. Dans ces domaines, l'Ecole n'assume aucune responsabilité.

A titre complémentaire, une assurance scolaire contre les accidents prend en charge les frais non couverts par l'assurance de base. En cas d'accident de leur enfant, même s'il se passe en dehors de l'école, les parents signalent le cas à leur assurance de base et en informent aussi l'Assurance scolaire contre les accidents, Ch. des Cliniques 17, 1700 Fribourg, tél. 22.92.80. Au moment du règlement final, ils transmettront à la même adresse les documents permettant le remboursement de la part financière mise à leur charge par leur propre assurance.

Lorsqu'un accident a lieu à l'école, le secrétariat doit être averti (il arrive en effet que des élèves n'informent personne d'un accident bénin). L'annonce du cas à l'Assurance scolaire contre les accidents se fait alors par l'Ecole et les parents en reçoivent confirmation.

B

Bibliothèque

Dans le bâtiment principal, une bibliothèque est ouverte aux élèves. Plus de trois mille ouvrages y sont proposés, allant des livres d'information et de références aux romans et aux lectures de délasserment en passant par les encyclopédies et les dictionnaires.

Elle est ouverte chaque jour de classe de 13h20 à 13h50 et de 15h45 à 16h30.

Bourses

Les bourses d'études et d'apprentissage ne sont accordées qu'à des jeunes gens et jeunes filles âgés de plus de seize ans. Durant la scolarité obligatoire de leurs enfants, les parents peuvent s'adresser à Pro Juventute, rue Abbé-Bovet 6, Fribourg, tél. 22.12.74.

C

Cadeaux

Tant en raison des excès qu'ils ont amenés il y a quelques années que du caractère ambigu de certaines générosités, les cadeaux appartiennent au domaine de l'interdit lorsqu'ils sont destinés, par les parents des élèves, à n'importe quel collaborateur de l'ESB. Les parents voudront bien s'en souvenir en toute circonstance et notamment à la période de Noël.

Carnets de devoirs

Chaque élève possède un carnet de devoirs dans lequel il est tenu d'inscrire ses tâches quotidiennes. Ce document contrôlé et signé chaque semaine par le maître de classe et par les parents assure également, grâce aux annotations, remarques et autres avis qui y sont inscrits, un lien entre l'Ecole et la famille.

Calculatrices de poche

Durant les leçons de mathématique, les élèves ne sont pas autorisés à utiliser des calculatrices de poche; les vertus du calcul opératoire justifient aujourd'hui encore la pratique d'exercices traditionnels correspondant à une sorte de lutte contre l'"analphabétisme arithmétique". Par contre, dans les classes de 3e année, en section commerciale, les élèves peuvent et seulement dans certains exercices de comptabilité et de calcul commercial utiliser une calculatrice électronique. De toute façon, il n'y a jamais d'obligation d'achat.

Changement d'adresse

Toute modification intervenant dans l'adresse ou le numéro de téléphone des parents des élèves doit être communiquée sans délai au secrétariat de l'Ecole.

Comportement

Une mention figurant dans le bulletin trimestriel prévoit l'attribution à chaque élève d'une note de comportement. Par là, les écoles secondaires fribourgeoises fournissent une appréciation qui se distingue d'une évaluation de la performance scolaire proprement dite. Elles veulent ainsi donner une indication sur la tenue générale de l'élève dans le cadre scolaire, sur son attitude face aux exigences demandées. Cette note qui est arrêtée par le Conseil de classe (réunion groupant les maîtres chargés de l'enseignement des disciplines fondamentales, le maître principal du groupe et le directeur) est baissée lorsqu'il y a eu des incartades dans la discipline, des manques à l'honnêteté, des négligences répétées. Dans certains cas, la note de comportement permet aussi de corriger l'image laissée par des notes scolaires médiocres.

Le maintien de cette note est actuellement en discussion.

Congé

Toutes les demandes de congé doivent être faites par écrit et à l'avance (on peut assurer le lecteur que le pléonasme n'est qu'apparent); elles sont rédigées par les parents qui sont seuls compétents pour entreprendre cette démarche. Elles sont remises au maître principal du groupe de classes auquel appartient l'élève. Les requêtes portant sur une absence de plus de deux jours sont adressées au directeur de l'Ecole. Les demandes de congé pour participer à des manifestations sportives sont accordées pour une journée au maximum durant toute l'année scolaire.

Course d'école

En raison de leur caractère souvent suranné, les courses d'école ont été supprimées au profit d'autres sorties s'insérant dans une démarche didactique élargie : visites d'expositions, excursions botaniques, voyages d'information professionnelle, découverte de sites historiques ou archéologiques.

D

Découpage de l'année scolaire

L'année scolaire est divisée en trois trimestres au terme desquels les résultats scolaires sont appréciés par des notes adressées aux parents. Pour égaliser la longueur des trimestres, les trois périodes sont ainsi fixées pour 1979-1980 :

1er trimestre :	27 août	-	30 novembre
2e trimestre :	3 décembre	-	19 mars
3e trimestre :	20 mars	-	27 juin

Pour les disciplines fondamentales, des résultats intermédiaires sont communiqués à la "mi-trimestre" et parviendront aux parents

- le 11 octobre 1979 (ou le jour de la réunion de parents)
- le 6 février 1980 (ou le jour de la réunion de parents)
- le 16 mai 1980

Dépannage scolaire

Une fois par semaine et pour chacune des trois années, un professeur est à disposition des élèves, de 15h45 à 16h30, pour apporter des compléments d'explications sur des matières mal comprises et pour faciliter le rattrapage d'élèves en difficultés. Ces cours que les élèves 9

fréquentent librement, faisant en même temps l'apprentissage du sens de leur responsabilité, ont lieu selon le plan suivant :

		<u>1ère</u>	<u>2e</u>	<u>3e</u>
français	mardi	salle 44	salle 35	-----
allemand	mercredi	salle 40	salle 14	salle 16
mathématique	lundi	salle 39	salle 41	salle 17

Pour les élèves des classes de 2e et de 3e année, il y a également la possibilité d'effectuer des exercices complémentaires de dactylographie le jeudi de 15h45 à 16h30.

Devoirs

Les devoirs à domicile constituent, dans le système actuel, l'un des éléments indispensables à une formation de base sérieuse. En proposant des exercices de mémorisation et d'application de matières exposées en classe, ils doivent permettre à l'élève de se situer, de contrôler son degré de compréhension et ses facultés d'exploitation. Si, dans des circonstances normales, les devoirs à domicile doivent être faits par l'élève sans aide extérieure, l'expérience montre qu'un contrôle des parents est le plus souvent nécessaire.

Directeur

Chargé de "la responsabilité générale de l'Ecole", le directeur est, sur rendez-vous, à disposition de tous; il prie les parents de ne pas l'appeler par téléphone à son domicile, mais répondra par contre, avec plaisir, durant les heures de bureau, aux appels adressés au 22.35.85.

E

Etudes surveillées

Voir informations particulières page 20.

F

Frais scolaires

Au degré secondaire, les parents participent aux frais scolaires. La facture qui leur sera adressée présentera en détail la destination des montants réclamés. Les familles ainsi que les mères qui assument seules la charge de leurs enfants et qui éprouvent des difficultés à effectuer le versement demandé peuvent obtenir une réduction voire une annulation de la facture. Les demandes motivées sont adressées par écrit au directeur.

M

Maîtres principaux

Les maîtres principaux partagent avec le directeur les responsabilités de l'Ecole dans les domaines de l'organisation, de l'encadrement général des élèves, des équipements, de l'application du programme et des règlements.

Matériel scolaire

Tous les livres de classe sont remis aux élèves à titre de prêt. Ceux-ci reçoivent aussi de l'Ecole cahiers, classeurs, feuilles, carnet de devoirs. Selon l'importance des activités entreprises, une participation complémentaire est demandée aux parents pour les travaux manuels. Les ouvrages de classe remis à titre définitif, par exemple les ouvrages utilisés en lecture suivie dès la 2e oeuvre, le matériel de dessin et la tenue de gymnastique uniforme, sont achetés par les élèves et ne figurent pas dans la facture adressée aux parents.

Médecin scolaire

Le Service sanitaire des Ecoles de la Ville effectue chaque année des contrôles Morro (dépistage de la tuberculose) et conduit une investigation plus approfondie auprès des élèves de 2e année. Tous les deux ans, les élèves sont soumis à un examen radiographique; le prochain aura lieu durant l'année scolaire 1979-1980.

O

Orientation scolaire et professionnelle

Un service d'orientation scolaire et professionnelle, intégré à l'Ecole, fonctionne sous la responsabilité de deux psychologues. Après une première sensibilisation effectuée dans les classes de 1ère année, il assure, dans une perspective de continuité, l'information professionnelle et scolaire ainsi que l'orientation de tous les élèves. Le service OSP collabore avec les professeurs et la direction à la solution de problèmes relevant de la psychologie scolaire. Il est au service des parents pour tenter de répondre à toutes leurs questions concernant l'avenir scolaire et professionnel des enfants. Une séance d'information est fixée au 30 octobre (voir page 22).

P

Parents

L'ESB s'efforce d'instaurer et de maintenir une collaboration étroite avec la famille; les contacts sont entretenus de plusieurs manières :

- ESB-Information
- Circulaires destinées aux parents
- Réunions de parents (voir page 22)
- Entretiens individuels (voir Qui ?)

Q

Qui répondra à vos questions ?

Si vous avez un problème de n'importe quel ordre à résoudre concernant votre enfant, vous pouvez vous adresser à l'un des collaborateurs de l'Ecole (liste pages 16 et 17). Dans les cas simples, un entretien téléphonique peut suffire; il sera parfois nécessaire de demander un rendez-vous pour un entretien individuel.

- le maître de classe a le contact le plus fréquent avec votre enfant; il assure un encadrement personnalisé et veille à une bonne coordination des efforts éducatifs (liste des maîtres de classe page 18).
- le professeur de branche peut apporter dans le domaine de son enseignement des informations précises et conseiller parents et élèves sur le travail scolaire.
- le maître principal intervient lorsque des problèmes de comportement ou d'insuffisances caractérisées apparaissent.
- le conseiller d'orientation peut répondre aux questions d'information et de choix professionnel; il est à même de donner des indications sur les possibilités de carrières dans les domaines les plus divers. Il peut également offrir une aide psychologique aux élèves en difficulté et conseiller certains traitements spécifiques (rééducation de dyslexie par exemple).
- le directeur se tient lui aussi à disposition des parents pour discuter de tous les problèmes qu'ils souhaitent lui soumettre.

R

Rattrapage

Des cours de rattrapage sont organisés, durant la première partie de l'année scolaire, pour les élèves qui ont changé d'orientation; ils ont lieu, en 3e année, dans les disciplines spécifiques que sont la dactylographie et la comptabilité.

Règlement

Parents et enfants trouveront, à la page 25, le règlement des élèves. Ils constateront que ce document a été rédigé dans la perspective d'un contrat éducatif et non dans l'option d'un catalogue d'interdictions.

S

Secrétariat

Le secrétariat de l'Ecole assure un service de réception et d'information; en liaison exclusive avec la direction, il effectue les travaux administratifs et comptables.

Soupers de classe

Depuis quelques années, dès que la fin de l'année scolaire approche, la mode est aux soupers de classe. Pourtant, en raison d'expériences franchement négatives, la direction de l'Ecole n'autorise plus, dans un contexte qui engage sa responsabilité, ce genre de manifestation. Les parents doivent en conséquence savoir que si des soupers de classe s'organisent ici et là, l'Ecole en est absente et qu'il serait peut-être bon de se préoccuper vraiment de ce qui s'y passe.

Stages pré-professionnels

En cours d'année, durant les pauses que constituent les interruptions de cours, les élèves qui se trouvent en dernière année de scolarité obligatoire, ont la possibilité d'effectuer des stages pré-professionnels destinés à contrôler un choix provisoirement arrêté. Ils reçoivent à ce sujet, de la part des conseillers d'orientation, toutes les informations utiles. Les élèves des classes de section pratique effectuent tous, sur le temps de classe, un stage pré-professionnel.

V

Vélocoteur

Moyen de locomotion commode et symbole d'un certain affranchissement, le vélocoteur est entré dans les moeurs de beaucoup de jeunes dès l'âge de 14 ans. Il y provoque des manifestations envahissantes, bruyantes et parfois dangereuses. L'Ecole espère maintenir sa position libérale, mais se trouvera peut-être contrainte, demain, de limiter l'utilisation des vélocoteurs.

Il est utile de dire aussi que l'Ecole n'assume aucune responsabilité lorsque des dégâts sont causés aux vélocoteurs déposés au garage du bâtiment principal ou aux abords des autres bâtiments.

ORGANISATION DE L'ESB

1. Objectifs

L'enseignement donné à l'Ecole secondaire du Belluard s'étend sur un cycle de trois ans; selon les classes suivies, les élèves peuvent ensuite

- poursuivre des études : section scientifique (maturité C) ou commerciale (maturité E), diplôme de commerce, formation pédagogique à l'Ecole normale, fréquentation de l'Ecole cantonale préparatoire aux professions paramédicales;
- entrer en apprentissage dans un secteur technique, artisanal ou commercial.

L'Ecole s'efforce de préparer l'insertion active de ses élèves dans la société en leur offrant le cadre d'une communauté éducative ainsi que l'appui d'une orientation scolaire et professionnelle continue.

A la fin de la 3e année, les élèves qui en ont réussi les épreuves reçoivent le Certificat cantonal d'études secondaires.

2. Organisation

2.1. Classes générales et sections "Etudes"

Première année : Tous les élèves suivent un enseignement de type général.

Deuxième année : Sans présenter un regroupement ayant un caractère définitif, la constitution et le programme des classes tiennent compte d'une orientation fixée au moins provisoirement. Pour être admis dans une classe pré-gymnasiale, l'élève doit, en principe, obtenir à la fin de sa première année une moyenne de 4,75 dans les branches éliminatoires et de 4,75 également en moyenne générale.

Troisième année: Section C (scientifique) conduit, en principe, après 3 ans, les élèves aux études scientifiques (maturité fédérale type C), à l'Ecole normale et à l'Ecole paramédicale.

Section E (commerciale, cycle long) conduit, en principe, après 3 ans, les élèves à l'Ecole supérieure de commerce, maturité fédérale type E (socio-économique), diplôme de commerce (options secrétariat ou gestion), Ecole normale, Ecole paramédicale.

Section F (commerciale, cycle court) conduit, en principe, après 3 ans à l'ESB, les élèves vers un apprentissage de type commercial.

Section G (générale) conduit les élèves aux divers apprentissages de l'artisanat ou de l'industrie.

2.2. Section pratique

La section pratique regroupe, durant un cycle de trois ans, les élèves qui, le plus souvent, n'ont pas atteint le seuil d'admission en classes générales et qui s'orientent vers un apprentissage manuel. Ils tirent profit d'une organisation reposant sur des exigences scolaires visant notamment à renouveler l'attrait pour l'étude par un enseignement adapté aux intérêts de l'enfant et à déceler chez lui les dispositions propres à faciliter une intégration réussie dans la vie sociale et économique.

Cette démarche globale est d'autant plus nécessaire que certaines acquisitions fondamentales font parfois défaut; pourtant l'intérêt des enfants apparaît évident dans certains domaines, leur besoin d'activités concrètes et leur sensibilité personnelle peuvent suppléer aux insuffisances constatées dans le domaine des connaissances.

3. Conditions d'admission

3.1. Classes générales et sections "Etudes"

Première année : réussite de l'examen d'évaluation organisé sur le plan cantonal.

Deuxième année : promotion obtenue au niveau des branches éliminatoires (français, allemand, mathématique) et de la moyenne générale dans une classe de première année. (Ecoles officielles du Cycle d'orientation fribourgeois, Institut de la Corbière). Cas particuliers soumis à un examen d'admission ou d'orientation. Moyennes qualifiées pour les sections C et E.

Troisième année: conditions semblables reportées pour les promotions à l'issue d'une deuxième année secondaire.

3.2. Section pratique

Première année : promotion obtenue en 6e primaire (notes de Pâques).

Deuxième année : promotion obtenue à l'issue de la première pratique. Situations particulières étudiées de cas en cas.

Troisième année: conditions semblables reportées pour les promotions à l'issue d'une deuxième pratique.

En outre, les dispositions contenues dans le règlement de l'Ecole constituent des exigences impératives auxquelles les élèves doivent se soumettre.

PERSONNEL DE L'ESB

1. DIRECTION

DUCREST Michel	directeur	Av. du Moléson 10	22.48.97
BURGY Pierre	sous-directeur	Rte Henri-Dunant 7	22.56.41 (1)
BAYS André	maître principal, Bourg	Beaumont 14	24.32.31
CARREL Bernard	maître principal, section P	Rte Henri-Dunant 9	23.45.44 (2)
CUENNET Jean-Claude	maître principal, ESB	Montrevers 25	22.47.61

2. CORPS ENSEIGNANT

BARRAS Michel	Av. Jean-Marie Musy 5	23.41.50 (3)
BAYS André	Beaumont 14	24.32.31
BOURQUI Suzanne, Mme	Au Cuillieray, 1784 Courtepin	34.23.42
BOVET Michelle, Mlle	Rue de Morat 242	23.33.69
BRODARD Albert	Imp. Lorette, 1722 Bourguillon	22.23.38
BRULHART Christiane, Mlle	1751 Corserey	30.15.29
BURGY Pierre	Rte Henri-Dunant 7	22.56.41 (1)
CARREL Bernard	Rte Henri-Dunant 9	23.45.44 (2)
CHANEZ Mireille, Mlle	Cité Bellevue 9	22.22.13 (4)
CUENNET Jean-Claude	Montrevers 25	22.47.61
DARBELLAY Edmond	1754 Rosé	30.16.49
DESPONT Louis	1782 Belfaux	
DUCREST Michel	Av. du Moléson 10	22.48.97
GAUTRON Marcel	1754 Rosé	30.16.24
GENDRE Claude	3185 Schmittin, Wiler	44.25.39
GENOUD Paul	Prairie 24, 1723 Marly	46.16.50
GENOUD Nicolas	1751 Prez-vers-Noréaz	30.14.00
GIRARD Louis	Champ-des-Fontaines 26	26.13.09
GIROUD Gérald	Rte de la Broye 13	26.38.69
GISLER Louis	1772 Grolley	45.28.25
GISLER Nicolas	Ch. du Croset, 1752 Villars-sur-Glâne	24.56.86
GOUMAZ Roland	Ch. des Grottes 14	26.35.02
GREMAUD Fernande, Mlle	Chamblioux 28	26.48.18
GRUENENFELDER Alfons	Rue d'Or 20	22.20.85
GUHL Martine, Mme	Rue des Alpes 28	23.47.65
GUILLAUME Francis	Rue Grimoux 26	23.48.38
GURTNER Léon	Louis-Chollet 5	22.28.30
HAUSER Christiane, Mme	Ch. Ste-Agnès 10	26.29.24
JUNGO Pierre	Rte de Villars 26	24.69.85
KIRSCH Jean	Praz-des-Riaux 3	24.00.32
LEIBZIG Jean-Bernard	Rue Grimoux 26	22.66.65
MAILLARD Bernard	1628 Vuadens	(029) 2.96.62
MAILLARD Georges	1711 Chésopelloz	45.28.45
MAILLARD Marc	1753 Matran	24.71.75

MONNEY Bernard	Grand-Pré 1	24.93.96
MOREL Bernard	1782 Lossy	45.16.86
MORET Francis	1781 Courlevon	34.22.42
NIQUILLE Nicole, Mlle	Gambach 16	22.56.10
OEHEN Hélène, Mme	1751 Neyruz	37.18.76
PERROUD Claudine, Mme	1711 Rossens	31.21.93
PIQUE Pierre	Rte de Villars 40	24.71.08
PORTMANN Joseph, abbé	Imp. des Rosiers 2	24.36.52
PRALONG Jeanne, Mlle	Ch. Ste-Thérèse 4	
PROGIN Daniel	Imp. de la Colline 4, 1723 Marly	46.35.49
RAPPAZ Jean-Maurice	Rte Louis-Braille 23	26.35.76
REPOND Pierre	Ch. des Grottes 14	26.20.37
RIESEN Beat	Singine 9	22.61.42 (5)
RYSER André	Imp. de la Butte 1	24.62.29
SANSONNENS Bernard	Monséjour 39	24.72.54
SCHMIED Claude, pasteur	Au Grand Clos, 1754 Avry-Rosé	30.12.95
SCHNEUWLY Georges	Av. Général-Guisan 26	26.12.53
SCHUWEY Robert	Pré-Vert 6	26.15.84
SCHWALLER Jean-Marc	1782 Belfaux	45.16.53
SPARENBERG Charles	Champriond 3	24.59.50
STEVAN Daniel	Rue de Lausanne 93	23.41.56
STOPPA Isabelle, Mme	Imp. de la Forêt 20	22.98.78 (6)
URRUTIA Rubben	Flurweg, 1781 Jeuss	74.17.77
VUICHARD Alexandra, Mlle	Rue des Alpes 38	22.68.78
ZBINDEN Anne-Marie, Mlle	Vieux-Chênes 25	22.81.57 (7)

3. ORIENTATION PROFESSIONNELLE ET PSYCHOLOGIE SCOLAIRE

THEVOZ Jean-Bernard	Rte de Chésalles 10, 1723 Marly	46.39.57
---------------------	---------------------------------	----------

4. SECRETARIAT

RISSE Francine, Mlle	Av. Jean-Bourgknecht
----------------------	----------------------

5. CONCIERGERIE

SCHNEIDER Charles	Derrière-les-Remparts 9	23.41.88
-------------------	-------------------------	----------

Numéros valables dès le 15.12.1979

(1) 28.16.43	(5) 28.21.22
(2) 28.35.54	(6) 28.41.75
(3) 28.41.50	(7) 28.11.04
(4) 28.22.13	

MAITRES DE CLASSE

1A Mlle Anne-Marie ZBINDEN
1B Mme Isabelle STOPPA
1D Mlle Nicole NIQUILLE
1G M. Marcel GAUTRON
1H M. Albert BRODARD
1K Mlle Alexandra VUICHARD
1L Mme Christiane HAUSER
1M M. Jean KIRSCH
1N M. Nicolas GISLER

2A M. Roland GOUMAZ
2B Mme Suzanne BOURQUI
2C Mme Claudine PERROUD
2D M. Léon GURTNER
2E M. Pierre PIQUE
2F M. Marc MAILLARD
2G M. Jean-Bernard LEIBZIG
2H M. Nicolas GENOUD
2K M. Robert SCHUWEY

3A M. Francis GUILLAUME
3B M. Jean-Maurice RAPPAZ
3C M. Daniel PROGIN
3D M. Alfons GRUENENFELDER
3E M. Daniel STEVAN
3F M. Edmond DARBELLAY
3G M. Louis GISLER
3H M. Pierre REPOND

P1 Mlle Christiane BRULHART
P2 M. Louis DESPONT
P3 M. Michel BARRAS
P4 M. Francis MORET
P5 M. Georges MAILLARD
P6 M. André RYSER
P7 M. Bernard CARREL
P8 M. Georges SCHNEUWLY

An die Eltern deutscher Muttersprache

DEUTSCH

Verehrte Damen
Sehr geehrte Herren,

Im Laufe des Schuljahres werden Sie mehrmals schriftliche Mitteilungen der Schule erhalten. Dabei können vielleicht Fragen Ihrerseits auftreten : diese können Sie in Ihrer eigenen Muttersprache einer unserer Sekundarlehrerinnen stellen :

Fräulein Michelle BOVET, Rue de Morat 242, Fribourg, tél. 23.33.69
die auch alle weiteren Anfragen zur Erlangung von Ihnen nützlichen Auskünften gerne entgegennehmen wird.

Ai genitori di lingua italiana

ITALIANO

Gentil Signora,
Egregio Signore,

Durante l'anno scolastico riceverete, a più riprese, comunicazioni scritte da parte della scuola. Se queste susciteranno in voi degli interrogativi o se comunque avrete bisogno di qualsiasi informazione, vi preghiamo di rivolgervi nella vostra stessa lingua a uno dei professori della scuola :

Signor Pierre PIQUE, Rte de Villars 40, Fribourg, tél. 24.71.08

A los padres de alumnos de lengua española

ESPAÑOL

Señoras,
Señores,

Durante el año escolar, recibirán varias veces comunicaciones escritas de la Escuela. Si su lectura suscita en Uds alguna interrogación, si por otra parte quieren hacer cualquier pregunta o pedir cualesquiera informaciones útiles, pueden dirigirse, en su propio idioma, a uno de los profesores de la Escuela :

Señor Pierre PIQUE, Rte de Villars 40, Fribourg, tél. 24.71.08

To the English speaking parents

ENGLISH

Dear Ladies/Gentlemen,

Several times, during the school year, you will receive information related to school matters. Questions which may arise thereof and also all additional enquiries you may deem useful to your knowledge should be addressed in your own language to one of the school teachers :

Mr Rubben URRUTIA, Flurweg, 1781 Jeuss, tél. 74.17.77

ETUDE SURVEILLEE

On a évoqué brièvement, à la page 10, l'importance et le sens des devoirs à domicile. En raison des attentes prolongées imposées à de nombreux élèves dont l'heure de départ d'un train ou d'un autobus ne coïncide pas avec la fin des cours, l'Ecole organise, dès le 30 août 1979, chaque soir, de 15h45 à 17h15, du lundi au vendredi, une étude surveillée.

Cette étude regroupe dans la grande salle du bâtiment principal de nombreux participants. En cas d'inscriptions données en nombre suffisant, une étude sera également organisée, aux mêmes heures, à l'Ecole du Bourg. Par contre, il n'est pas possible de mettre en place le même "service" à la Villa Caecilia. Les élèves qui s'y trouvent ont par contre la possibilité de se joindre à leurs camarades Derrière-les-Remparts. Telle qu'elle est organisée, l'étude permet aux élèves de travailler dans de bonnes conditions de tranquillité. En raison de la participation nombreuse, il est pratiquement impossible que le surveillant apporte aux élèves des explications sur des matières difficiles ou mal comprises. Pour cela, d'autres formes d'aides compensatoires sont mises en place : appui pédagogique assuré par le maître de classe en première année, dépannage scolaire dans les disciplines fondamentales pour toutes les classes (description pages 9 et 10).

La participation à l'étude, qui ne fait plus l'objet de frais supplémentaires, est réservée, en priorité, aux élèves qui n'habitent pas la ville de Fribourg.

En dehors des permissions motivées, présentées par écrit et demandées à l'avance au maître principal, la présence des élèves inscrits est obligatoire. Un contrôle régulier est exercé. Les inscriptions sont données pour la durée du trimestre; elles peuvent pourtant être modifiées en tout temps par avis écrit des parents. De son côté, l'Ecole peut exclure de l'étude un élève dont la présence pose des problèmes importants. Il n'est peut-être pas inutile de rappeler enfin que la participation d'un enfant à l'étude ne libère pas ses parents de toute responsabilité dans le domaine de l'intérêt qu'ils doivent porter à son travail et du contrôle qu'ils doivent exercer.

Important : tous les parents des élèves fréquentant une classe du bâtiment principal ou de l'Ecole du Bourg remplissent la fiche se trouvant à la page 31.

L'éducation physique et sportive apparaît à raison de trois heures hebdomadaires dans l'emploi du temps de tous les élèves de l'Ecole. Il s'agit en réalité d'une moyenne puisque des exigences dictées par l'éloignement de la piscine nous ont imposé un système d'alternance avec des disciplines d'éveil et qui se traduit en réalité par 2 heures pour une semaine et 4 heures pour la suivante.

Depuis plusieurs années aussi, l'une des semaines de classe du 2^e trimestre a été consacrée à des activités sportives. Tout en proposant un exercice profitable à une époque où la diminution de l'effort physique n'est plus à illustrer, nous avons pensé développer des qualités humaines, esprit de camaraderie, entraide dans un contexte différent de celui de la salle de classe. Il est par ailleurs évident que les élèves retirent de cette semaine un plaisir tout particulier.

Il y a deux ans, à pareille époque, nous avons questionné les parents en leur demandant leur avis sur le maintien de la semaine de sport. Les réponses ont balayé toutes les hésitations qui pouvaient subsister puisque sur 750 avis exprimés, il n'y a pas eu 10 opinions négatives. On comprendra en conséquence qu'on ne renouvelle pas l'enquête cette fois-ci.

Le choix des dates réservées à la semaine de sport constitue un problème difficile. Aucun critère météorologique ne peut hélas assurer un enneigement satisfaisant. Il faut en outre tenir compte d'exigences pédagogiques et éviter des interruptions trop nombreuses dans l'effort scolaire.

Tout cela nous amène à reconduire l'expérience de 1978 et à fixer la semaine de sport du 17 au 21 décembre. Cette période marque l'aboutissement d'un long effort et permet de terminer le trimestre, pour autant que la neige soit là, de manière moins exigeante mais pourtant salubre.

Il est utile de préciser que les parents des élèves qui choisissent de pratiquer le ski devront prendre en charge les frais de transport ainsi que ceux des remontées mécaniques.

Important : tous les parents des élèves de l'Ecole sont priés de remplir, avec leur enfant, la fiche se trouvant à la page 31.

REUNIONS DES PARENTS

Les réunions de parents constituent l'une des formes à travers laquelle une collaboration profitable peut s'établir entre l'école et la famille. Même si les parents reçoivent par cette revue des informations abondantes, il y aura forcément des explications complémentaires à apporter aux questions restées en suspens. Il y aura aussi pour les professeurs de l'École une première occasion d'apporter aux parents de leurs élèves des renseignements utiles sur le travail et les résultats scolaires.

C'est pourquoi, renouvelant la pratique introduite ces dernières années, nous organiserons, en octobre, des réunions qui grouperont les parents selon le degré fréquenté par leurs enfants. Ces réunions se dérouleront selon le plan suivant :

1) parents d'élèves de 1ère année et de P1 : mardi 9 octobre, 20h15
ESB Fribourg

Sujet principal : les problèmes d'adaptation
à l'école secondaire

2) parents d'élèves de 2e année : jeudi 11 octobre, 20h15
et des classes P2 à P8 ESB Fribourg

Sujet principal : le carrefour important
d'une 2e secondaire

3) parents d'élèves de 3e année : lundi 8 octobre, 20h15
ESB Fribourg

Sujet principal : objectifs et exigences
d'une dernière année d'école

Les professeurs de classe et les maîtres chargés de l'enseignement des disciplines fondamentales (français, allemand, mathématique) assisteront aux réunions. Ils pourront apporter, à l'issue de la séance, des renseignements aux personnes qui le désireraient. Ils remettront, par la même occasion, la fiche des notes de mi-trimestre aux parents présents.

Nous souhaitons que les parents prennent bonne note de la date de ces séances et qu'ils y participent nombreux.

En outre, les conseillers d'orientation de l'ESB présenteront, aux parents des élèves intéressés par le sujet, les problèmes du choix et du placement scolaire et professionnel. Ils auront en même temps l'occasion de présenter les diverses mesures d'aide que peut fournir leur service.

Cette séance aura lieu le mardi 30 octobre à 20h15 à la grande salle de l'ESB.

Riunione dei genitori

Per la prima volta invitiamo i genitori di lingua italiana a partecipare a una riunione nella quale si presenteranno et si discuteranno i problemi scolastici. Questa riunione, nella quale si parlerà italiano, avrà luogo nella sala 20 dell'edificio principale della Scuola, Remparts 9

il martedì 23 ottobre
alle ore 20.15.

Vi aspettiamo numerosi, anche se avete già avuto l'occasione di partecipare quindici giorni prima agli incontri generali per i quali pure qui vi rinnoviamo il nostro più cordiale invito.

Reunión de los padres de alumnos

Por primera vez, invitamos a los padres de alumnos de lengua española a participar a un encuentro donde serán presentadas y discutidas en su propio idioma las cuestiones escolares. Este encuentro tendrá lugar en la sala 20 del edificio principal de la Escuela, en la calle Remparts 9

el jueves 25 de octubre
a las 20h15.

Les esperamos numerosos aunque quizás hayan tenido ya la ocasión de participar quince días antes a los encuentros generales a los que les invitamos también cordialmente.

EDUCATION SEXUELLE

Pendant longtemps, les problèmes de la sexualité ont été entourés d'un voile épais. Ils apparaissent aujourd'hui sous une forme de défolement agressif, remplissent une certaine presse généralement bien exposée à la devanture des kiosques, se trouvent omniprésents dans toute une production cinématographique spécialisée. Il s'agit manifestement d'une évolution considérable, marquée d'excès insupportables.

On doit alors se demander si, dans ce domaine, l'Ecole doit conserver son attitude traditionnellement réservée, consistant à tenir ses élèves à l'écart des problèmes de la sexualité ou si, au contraire, elle doit s'engager. Il apparaît évident que l'Ecole ne peut décider seule; le rôle de la famille est à la fois prioritaire et essentiel. Toutefois comme certains parents se trouvent embarrassés lorsqu'il s'agit d'expliquer à leurs enfants les "mystères de la vie", ils souhaitent une collaboration de l'Ecole, collaboration qui se manifeste comme une mise au point clarifiante et souvent comme une forme de rattrapage face à des camarades mieux informés.

Depuis plusieurs années, après avoir systématiquement requis l'autorisation des parents, nous avons présenté aux élèves de 2e année et en alternance un an sur deux dans les classes P des causeries d'éducation sexuelle. Les diapositives d'une série intitulée *Avant d'Aimer* ont toujours servi de support visuel à cette information que le directeur d'Ecole prend en charge personnellement durant les heures d'éducation sociale. Nous envisageons de procéder de la même manière cette année-ci. C'est pourquoi nous présenterons le cours d'éducation sexuelle aux parents des élèves de 2e année et des classes P2, P3, P4 et P8 au cours d'une séance qui aura lieu le

jeudi 15 novembre 1979
à 20h15, à la salle 19
de l'ESB, Remparts 9
Fribourg.

Durant cette soirée, les parents auront l'occasion de voir défiler les vues utilisées durant le cours. Ils pourront en même temps se rendre compte de son esprit orienté par une conception personnaliste, permettant aussi, en étant vrai et naturel, de donner une information claire, objective, scientifique. Il ne suffit pas en effet d'expliquer plus ou moins complètement, plus ou moins brutalement, comment naissent les bébés. Il faut encore rester à l'écoute des problèmes de l'enfant, agir avec tact et prudence, prendre soin de demeurer dans les limites tracées par le respect de personnalités naissantes.

LES PARENTS QUI SOUHAITENT QUE LEUR ENFANT NE PARTICIPE PAS AU COURS D'EDUCATION SEXUELLE EN INFORMENT PAR ECRIT LA DIRECTION DE L'ECOLE.

REGLEMENT DES ELEVES

1. L'Ecole secondaire du Belluard (E.S.B) a pour but de compléter la formation acquise à l'école primaire et de préparer ses élèves à entrer en apprentissage ou à poursuivre leurs études dans une école du 2e cycle secondaire (Collèges, Ecole normale, Ecole cantonale préparatoire aux professions paramédicales). La poursuite de ces objectifs est conduite selon les prescriptions de la loi fribourgeoise sur l'enseignement secondaire, de son règlement d'application et des dispositions administratives officielles.
2. Toutes les branches du programme sont obligatoires.
3. La promotion à une classe supérieure se fait conformément aux directives officielles; l'Ecole peut imposer, pour les classes de cycle long, des exigences particulières.
4. Toute absence en classe ou à une manifestation officielle de l'Ecole doit être justifiée au retour de l'élève par une excuse écrite des parents. Les permissions pour absences scolaires doivent être demandées par écrit et à l'avance. Toute absence imprévisible - maladie notamment - sera annoncée, le jour même, par téléphone.
5. LES ELEVES OBSERVENT PARTOUT LES REGLES DE LA BIENSEANCE. ILS PRENNENT EN CHARGE LEUR FORMATION PERSONNELLE PAR UN TRAVAIL SERIEUX, DANS UN DIALOGUE BASE SUR L'ESTIME ET LE RESPECT RECIPROQUES. ILS SAUVEGARDENT LA SOLIDARITE ACTIVE AVEC LEURS CAMARADES DE CLASSE OU D'ECOLE PAR UNE CONDUITE SOUCIEUSE DE LA PERSONNE DES AUTRES ET UNE DISCIPLINE LIBREMENT CONSENTIE. ILS S'EFFORCENT D'ANIMER L'ECOLE PAR TOUTES LES INITIATIVES PROPRES A L'ENRICHIR.
6. Les élèves ne peuvent faire partie d'une société ou d'un groupe dont l'activité débute régulièrement après 20h00.
7. Les élèves sont responsables du matériel et du mobilier mis à leur disposition. Les parents paient le remplacement ou la réparation des objets détériorés.
8. Les élèves sont inscrits pour l'année scolaire entière. Les départs anticipés sont limités aux cas prévus par les dispositions officielles : cours professionnels débutant à Pâques, achèvement de la scolarité obligatoire.
9. En signant le bulletin officiel d'inscription, les parents se déclarent d'accord avec les dispositions prévues ici et s'engagent à les faire respecter par leur enfant.

Ces prescriptions remplacent et, dans certains cas, annulent les dispositions contenues dans les mêmes documents rédigés en juillet 1973 et 1975.

Le directeur de l'ESB

Michel DUCREST

Le 16 mai, 330 enfants ont passé à l'ESB les épreuves d'évaluation en vue de leur admission au degré secondaire. Les résultats ont été appréciés selon des normes fixées au plan cantonal. En plus des classes habituelles, la section pratique comportera dès cet automne trois degrés et la majorité des parents dont les enfants pouvaient y entrer sans retard scolaire ont préféré cette solution à la répétition de la 6e primaire.

Les activités complémentaires à options des élèves de 3e et de section P ont connu leur succès habituel. Le groupe "Photographie" a présenté, sur les panneaux du couloir d'entrée du bâtiment principal, ses meilleures réalisations. On y a particulièrement remarqué l'oeuvre de Philippe GROSS 3E qui a reçu le "Grand Prix".

Le 21 juin, les élèves de quatre classes de 3e année ont participé à une activité inhabituelle. En offrant simplement le poids de leurs personnes, ils ont fait un tour de ville destiné à tester, grâce à des mesures chronométrées, un nouvel autobus urbain utilisant comme carburant un gaz liquide. Belle synthèse entre l'efficacité et l'écologie.

Le 26 juin, grâce à l'initiative de M. Daniel STEVAN, une collecte fut organisée dans les classes et les élèves invités à faire un geste en faveur des réfugiés de l'Asie du Sud-Est. Ce fut un beau succès puisque Fr 600,-- ont été versés à la Chaîne du Bonheur.

Le 29 juin, dernier jour de classe, élèves et enseignants ont abandonné les locaux scolaires avec le plaisir que procure l'arrivée des vacances. Ce sentiment a peut-être eu une petite pointe d'amertume à Corjolens où ce fut l'adieu définitif au bâtiment; dès la rentrée d'août en effet les élèves qui s'y trouvaient seront placés dans des classes de Fribourg.

félicite

M. et Mme Jean-Bernard LEIBZIG pour la naissance d'Aurélie
M. et Mme Francis MORET pour la naissance de Daniel
M. et Mme Jean-Marc SCHWALLER pour la naissance de Marc
M. et Mme Robert SCHUWEY pour la naissance de Vincent

dit sa sympathie à

Paul AMHERD, élève de P6, qui a eu la douleur de perdre sa mère

*formule ses remerciements et présente ses meilleurs voeux de succès
aux personnes qui viennent de quitter l'établissement. Il s'agit de*

Mlle Marianne RUDAZ
M. Daniel BONGARD
M. Pierre KAECH
M. Pierre MONNEY
M. Christian SCHWAB

adresse la bienvenue aux nouveaux professeurs de l'Ecole. Il s'agit de

Mme Isabelle STOPPA
Mlle Mireille CHANEZ
Mlle Fernande GREMAUD
Mlle Nicole NIQUILLE
Mlle Jeanne PRALONG
M. Pierre JUNGO
M. Bernard MAILLARD
M. Beat RIESEN

se réjouit d'avance de retrouver

Mme Marie-Claire PYTHON qui a obtenu un congé d'une année

CALENDRIER SCOLAIRE

Début de l'année scolaire lundi 27 août 1979 à 07h45

VACANCES

Toussaint du vendredi 12 octobre 1979 à 16h00
 au lundi 22 octobre 1979 à 07h45

Noël du vendredi 21 décembre 1979 à 16h00
 au lundi 7 janvier 1980 à 07h45

Carnaval du vendredi 15 février 1980 à 16h00
 au lundi 25 février 1980 à 07h45

Pâques du mardi 1 avril 1980 à 16h00
 au lundi 14 avril 1980 à 07h45

Eté du vendredi 27 juin 1980 à 16h00
 au lundi 25 août 1980 à 07h45

JOURS DE CONGE

Jeudi 1er novembre : Toussaint
Jeudi 1er mai : Fête du Travail
Jeudi 15 mai : Ascension
Lundi 26 mai : Lundi de Pentecôte
Jeudi 5 juin : Fête-Dieu

FICHE PERSONNELLE DES ELEVES DE L'ESB

(à remplir et à remettre, jusqu'au jeudi 30 août, à leur maître de classe, par tous les élèves qui sont nouvellement admis à l'ESB aussi bien en 1ère qu'en 2e, en 3e année ou en section P)

Elève

Classe

No d'ordre alphab.

Nom Prénom

Commune d'origine Né(e) le.....

Numéro postal Domicile

Rue Téléphone

Langue maternelle Religion

Caisse de maladie

A quelle(s) société(s) appartiens-tu ?

Quelle est la dernière école et la dernière classe que tu as fréquentées ?

.....

Si tu habites hors de Fribourg, où prends-tu le repas de midi ?

.....

Signature de l'élève :

Père ou représentant légal

(en cas d'absence du père, mentionner le prénom de la mère)

NomalliéPrénom

ProfessionAdresse exacte

En cas d'urgence, autre(s) numéro(s) de téléphone où les parents peuvent être joints durant la journée :

Les parents soussignés s'engagent à assurer à leur enfant une fréquentation régulière des cours et à collaborer avec l'école; ils ont pris connaissance du règlement de l'ESB ainsi que des avis de rentrée; ils sont d'accord avec toutes les dispositions qui y sont contenues.

Lieu : le

Signature des parents : Père Mère

Fiche à remettre jusqu'au 30 août 1979 au professeur de classe par tous les élèves fréquentant une classe du bâtiment principal ou de l'Ecole du Bourg (voir page 20)

Elève : nomprénomclasseno alfab.
domicile

Les parents inscrivent leur enfant à l'étude surveillée
 n'inscrivent pas leur enfant à l'étude surveillée

En cas d'inscription, préciser

- a) les jours choisis : lundi mardi mercredi jeudi vendredi
- b) heure de fin d'étude surveillée : 16h15 16h30 16h45 17h15

Cocher d'une croix les mentions qui conviennent.

Signature des parents :

Fiche à remettre jusqu'au 30 août au professeur de classe par tous les élèves de l'ESB (données explicatives page 21).

Elève : nom prénomclasseno alfab.
les parents

- 1. informent l'ESB que leur enfant ne peut pratiquer de sport (dispense médicale)
- 2. demandent que, durant une éventuelle semaine de sport, leur enfant puisse accomplir un stage pré-professionnel (possibilité réservée aux élèves se trouvant en dernière année de scolarité obligatoire)
- 3. choisissent, pour la semaine de sport (17-21 décembre), l'activité suivante :

pour filles

pour garçons

pour garçons et filles

gymnastique et danse

judo

volleyball

football

natation

gymnastique aux agrès

basketball

ski de fond

hockey sur glace

ski

athlétisme
 handball

au Col des Mosses

au Schwyberg (Lac Noir)

à Charmey

Cocher d'une croix les mentions qui conviennent.

ATTENTION : le choix ne pourra plus être modifié durant les semaines à venir.

Si l'activité cochée n'était pas organisée, mon enfant pratiquerait en remplacement et dans l'ordre de ses préférences les sports suivants :

- 1. 2.

Signature des parents

